



Commune de Lavigny

CHARTRE D'ENGAGEMENT SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

«Garantir un cadre de vie durable
pour nous, pour nos enfants
et pour l'environnement»



Issu du sommet de la Terre de Rio en 1992, l'Agenda 21 priorise quatre champs d'action prioritaires:

- Les dimensions économique et sociale du développement (lutte contre la pauvreté, évolution des modes de consommation, promotion et protection de la santé, solidarité intergénérationnelle, etc.)
- La conservation et la préservation des ressources (préserver les ressources naturelles et valoriser les ressources locales)
- La participation des principaux groupes d'acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre du développement
- La mise en œuvre de moyens d'action transversaux (financement, transferts de technologies, promotion de l'éducation, sensibilisation du public et information, etc.)

Ces objectifs ne peuvent être atteints que par des politiques qui contribuent simultanément à la croissance économique, au progrès social et à l'équilibre écologique.

La stratégie 2002 du Conseil Fédéral suisse pour le développement durable

Les lignes directrices de la politique du Conseil Fédéral se fondent sur les principes de la nouvelle Constitution fédérale et sur la conception développée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992:

- Se responsabiliser face à l'avenir
- Chercher l'équilibre entre environnement, économie et société
- Reconnaître les spécificités des dimensions du développement durable
- Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques
- Améliorer la coordination entre les domaines politiques et accroître la cohérence
- Atteindre un développement durable par le partenariat

Pour le Conseil fédéral, le développement est durable quand il garantit la satisfaction des besoins des générations actuelles sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire les leurs. Cette définition élaborée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, appelée «définition Brundtland», se fonde sur l'équité entre générations et régions du monde.

- Le développement est durable quand:
- le milieu de vie des êtres humains, des animaux et des végétaux est conservé et les ressources naturelles sont exploitées dans le respect des générations futures;
 - l'économie reste prospère et est apte à se développer;
 - la vie et l'épanouissement humain sont possibles dans la solidarité et le bien-être.



A l'échelle communale: penser globalement et agir localement

La stratégie fédérale se décline en 10 domaines d'interventions et 22 actions. La collaboration avec les cantons, les villes et les communes est indispensable à la réalisation de ces objectifs.

La commune de Lavigny s'engage dans la mesure de ses moyens à agir dans les domaines suivants:

- 3 Formation, recherche et technologie
- 4 Cohésion sociale
- 5 Santé
- 6 Environnement et ressources naturelles
- 7 Développement territorial et urbanisation
- 8 Mobilité

Un engagement pour Lavigny

Consciente que les sociétés modernes consomment davantage de ressources que la terre n'en produit et engendrent des déséquilibres inquiétants qui menacent notre qualité de vie, la commune de Lavigny s'engage sur la voie d'un développement durable qui:

- tend à maintenir un équilibre entre la préservation de la qualité de vie de ses habitants et de la qualité des ressources naturelles;
- réponde, à son échelle, aux enjeux et aux objectifs mondiaux du développement durable énoncés lors du sommet de Rio;
- s'inscrive dans les objectifs de la stratégie fédérale.

Des actions pour Lavigny

L'engagement dans le processus du label Cité de l'énergie confirme la volonté de Lavigny de s'investir dans une politique climatique durable, tant dans sa gestion de l'énergie que de la mobilité.

Une attention particulière est portée à la prospérité sociale par la solidarité et les échanges. Les citoyens sont associés à la démarche.

Les objectifs de Lavigny

La signature de la présente charte exprime l'engagement des autorités de Lavigny (la Municipalité et le Conseil communal) sur la voie du Développement Durable.

Pour concrétiser leur démarche et la rendre visible à la population, les autorités de Lavigny ont retenu les objectifs suivants:

- Garantir le cadre de vie et les conditions de développement de Lavigny.
 - Répondre à l'échelle locale aux enjeux climatiques en s'engageant pour une politique énergétique et de la mobilité durable.
 - Intégrer les acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, acteurs socio-culturels....) à la mise en œuvre de ce processus.
- Pour mener à bien ces objectifs, les autorités de Lavigny s'engagent à



Maîtriser l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables
Augmenter l'efficacité énergétique à l'échelle communale et mettre en œuvre une politique énergétique durable.

Energie

- Limiter l'utilisation des ressources non renouvelables.
- Favoriser la construction de bâtiments aux standards MINERGIE.
- Encourager la mise en réseau de l'eau des communes environnantes.

- Consommation de carburants et combustibles fossiles.
- Part d'énergie renouvelable dans la consommation communale.
- Enercompta des bâtiments communaux.



Favoriser une mobilité responsable.
Maintenir et permettre la mobilité et augmenter le transfert modal.

Mobilité

- Améliorer l'offre en transport public.
- Encourager la limitation des déplacements et l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

- Part du trafic lent et des transports publics dans le transport des personnes.
- Nombre de voiture par ménage.
- Fréquences de l'offre de transport et taux de fréquentation.



Assurer la qualité de vie en développant les échanges et la solidarité.
Donner à la population des possibilités de rencontres et d'échanges inter-culturels et inter-générationnels.

Prosperité sociale

- Encourager l'accueil parascolaire.
- Inciter l'activité culturelle.
- Maintenir et améliorer les échanges avec les Institutions.
- Renforcer la communication.

- Niveau d'activité de la commune.
- Stabilité de la population (arrivée/départ).



Promouvoir la démarche participative et active
Cet agenda sera proposé aux habitants et à l'ensemble des acteurs du village, et débattu avec eux.

Participation

- Concertation et mobilisation de tous
- Diagnostic participatif et débat public
- Information, sensibilisation et communication

- Taux de participation sociale et politique
- Diagramme d'analyse Facteur 21

Se donne les moyens de leur mise en oeuvre:

Et en contrôler les résultats au moyen des indicateurs suivants :

Déclaration d'engagement

Les autorités de Lavigny s'engagent à mettre en oeuvre une politique communale répondant aux critères du développement durable. Par le présent engagement, elles entament un processus de développement durable à travers quatre objectifs énumérés dans le tableau ci-dessus qu'elles s'engagent à mener à bien. Dans un délai de deux ans un plan d'actions détaillé sera élaboré.

Un contrôle de succès de la mise en oeuvre de ces objectifs sera effectué au moyen des indicateurs retenus.

L'analyse de la politique communale en matière de développement durable est répétée à chaque législature (outil Facteur 21), et la déclaration est mise à jour selon l'avancement des objectifs.

Afin de garantir sa validité, au plus tard 10 ans après la signature la charte doit être entièrement révisée, et validée par une nouvelle signature des autorités.

Les autorités de Lavigny ont comme vision à long terme d'intégrer le développement durable dans tous les domaines de la politique communale.

Lavigny, le 19 juillet 2007



La Municipalité

Le Syndic de Lavigny



La Secrétaire municipale

Le Conseil communal

Le Président



Le Secrétaire

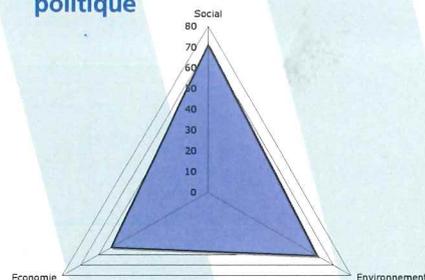
ARE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

Le renforcement de notre politique



L'état des lieux selon l'outil Facteur 21 effectué en 2005/6 montre clairement que la politique actuelle de Lavigny intègre les principes fondamentaux du développement durable. Garantir cette démarche implique maintenant de fixer des objectifs pour le développement futur de la commune, et de se donner les moyens de contrôler leur mise en oeuvre et d'assurer une amélioration continue.

Rendre le développement durable concret

Le choix des autorités est d'avancer dans un processus d'Agenda 21 local en s'engageant dans des actions concrètes. Dans une optique d'amélioration continue, la mise en oeuvre de ces objectifs sera contrôlée au moyen des indicateurs retenus. Un nouveau calendrier d'actions sera élaboré au fur et à mesure de l'avancement de cette démarche.

Canton de Vaud

Unité de développement durable



Agenda 21

ETAT DE VAUD